

## Rapport de la commission pour le préavis no 4/2019

### Décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 et changement d'affectation des nouvelles parcelles.

Commission d'étude du préavis 4/2019

Membre	Fonction	Séance du 27.08.19	Séance du 09.09.19
Corinne Collé	Membre	X	
Milena Chiari	Membre	X	
Carol Bonvin	Membre	X	X
Sylvie Henzelin	Suppléante		
Raphaël Conus	Président - rapporteur	X	X

Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

#### Préambule :

La commission, qui s'est réunie 2 fois, a obtenu auprès de Monsieur le Syndic Monnin les réponses aux différentes questions sur ce préavis et nous l'en remercions.

#### Objet du préavis :

Le préavis présenté par la Municipalité porte sur la décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 et sur le changement d'affectation des nouvelles parcelles privées communales en zone d'activités.

#### Analyse de la commission :

Cette modification, qui aura pour but la décadastration d'une partie du domaine public communal ainsi que d'un changement d'affectation, permettra à la Municipalité de fusionner ces nouvelles parcelles privées communales avec les parcelles existantes riveraines en zone d'activités.

Depuis de nombreuses années, les parcelles définies par le DP7 sont utilisées par les propriétaires des parcelles riveraines sans que celles-ci ne leur appartiennent. Cette décadastration et ce changement d'affectation permettront ainsi de rendre cette utilisation conforme.

Lors de la mise à l'enquête publique soumise du 6 juillet au 4 août 2019, aucune opposition n'a été formulée.

La Municipalité a d'ores et déjà concerté les propriétaires concernés. Ces derniers ont signé des promesses d'achat à des conditions définies, notamment s'agissant du prix de vente (CHF 200.00 par m2).

Le produit de la vente rapportera à la Commune un produit net de CHF 480'000.-.

Conclusions :

La commission unanime vous propose d'accepter le préavis no 4/2019 tel que présenté.

A savoir :

- D'adopter la décastration du DP7 soumis à l'enquête publique du 6 juillet au 4 août 2019;
- D'approuver le vente des parcelles précitées aux propriétaires concernés au prix de CHF 200.00 le m2;
- D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la décastration du DP7;
- D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Pour la commission chargée d'étudier le préavis 4/2019

Raphaël Conus

Président - rapporteur

Questions concernant le préavis no 4/2019.  
"Décadastration d'une partie du domaine communal DP7 et changement  
d'affectation des nouvelles parcelles". - Denges.

1. Dans le titre, il est mentionné « décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 » : Seulement une partie et pourquoi pas le tout ? Selon le plan où se situe la partie qui n'est pas concernée ?

La partie du DP 7 non proposée à la décadastration est située au Nord, direction Gare. Cette partie est utile pour nos habitants, car utilisée pour se rendre à pied à la Gare.

2. Le Conseil Communal sera-t-il informé de la vente en temps voulu ?

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil Communal, la Municipalité procédera à la vente aux conditions définies.

3. Est-ce que les termes des contrats avec les propriétaires sont-ils clairs, définis et acceptés par les propriétaires ou est-ce que les propriétaires peuvent encore changer d'avis ?

Chaque propriétaire s'est engagé formellement par la signature de la promesse d'achat à devenir propriétaire de la surface le concernant aux conditions définies dans la dite promesse.

4. Les propriétaires utilisent déjà ces parcelles à des fins privées avec autorisation. Est-ce que cette décadastration a pour but de rendre la situation licite ?

Les parcelles, définies par le DP7, ne peuvent logiquement être utilisées que par les propriétaires concernés et cette mise à jour met un terme à une situation en attente depuis de longues années.

Réponses fournies par Monsieur Francis Monnin, Syndic et municipal des finances, le 9 septembre 2019.

Raphaël Conus pour la commission.

